

Centre départemental de formation FNMNS n° D8501



PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

EXAMEN BNSSA INITIAL

<u>Pièces à fournir pour l'entrée en formation</u> :							
	La fiche de renseignements administratifs (annexe 1), dûment complétée et signée par le candidat Une photo d'identité récente à coller; Un certificat médical d'aptitude (annexe 2, modèle ci-joint <u>obligatoire</u>) Une photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou seport);						
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •						

SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ADMIS POUR L'ENTREE EN FORMATION.
CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RENVOYES PAR LA POSTE ACCOMPAGNE DU REGLEMENT AU
PLUS TARD LE 24 SEPTEMBRE 2023.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE.



Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante : Ligue de Triathlon des Pays de la Loire 44 rue Romain Rolland 44100 Nantes





Centre départemental de formation FNMNS n° D8501

DOSSIER D'INSCRIPTION AU BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

(à compléter en lettres majuscules)

BNSSA accéléré mars 2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS – ANNEXE 1

	Examen initial	☐ Recyclag
		Cachet de l'organisme de formation au BNSSA
Photo d'identité		VENDÉE SAUVETAGE CÔTIER FNMNS 85 Formations premiers secours Formations aquatiques Formations continues № 06 09 63 38 90 / 06 86 63 54 10
		cine) : usage_:
PRÉNOM :		
DATE DE NAISSA	NCE : / / LI	EU DE NAISSANCE :
	asculin 🗖 féminin	
CODE POSTAL :	VILI	LE:
2 <u>:</u>	<u> </u>	EMAIL:
Date :		Signature du candidat :



Centre départemental de formation FNMNS n° D8501



ANNEXE 2

CERTIFICAT MÉDICAL BNSSA

(arrêté du 26 juin 1991)

<u>Rappel de la réglementation</u> : un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt de dossier est exigé pour tout candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou à l'examen de révision de ce brevet.							
Je soussigné,, docteur en médecine, certifie avoir examiné control jour (prénom/nom) et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.							
Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :							
Sans correction : Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.							
□ Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.							
Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.							
Avec correction : ☐ Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;							
☐ Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.							
Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.							
À, le (signature et cachet du médecin obligatoire)							
(signature et cachet du mèdecin obligatoire)							



Centre départemental de formation FNMNS n° D8501



ANNEXE 3

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS

Je soussigné,			 			
agissant en qualité de	:	père	mère			
à se présenter à l'exa Aquatique organisé e	men	du Brevet N				
						,
						Nom, prénom
				((si	gnature obligatoire)